



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2019

DELIBERATION N° 1

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

**Objet : Réfection
du chemin Delaur
- Approbation
des marchés de
travaux -
Autorisation
accordée à
Monsieur le Maire
de les signer**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 22 octobre 2019

Membres présents : F. GONZALEZ, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, M. EVENE, C.ORDONNES, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, J.DARRIGADE, S.PUYO, C.DUFOUR, MA THEBAUD, C. DUPIN, A.VALOT, G.ELGART, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.LOUSTALET, C. MARTIN, JM DOURTHE, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : L.DARRIBEROUGE (pouvoir à G.LASSABE), MJ ROQUES (pouvoir à M.EVENE), AM BARTHE (pouvoir à C.DUFOUR), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), G. MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), UA DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ)

Secrétaire de séance : JM BAGNERES-PEDEBOSCQ

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, rappelle la nécessité d'engager des travaux de réfection du Chemin Delaur depuis le rond-point Charles de Gaulle jusqu'au croisement de l'Allée du Val des Près.

Ces travaux portent sur la réfection et l'élargissement de la chaussée, la création de trottoirs et l'enfouissement des réseaux.

Pour ce faire, une consultation a été organisée selon la procédure adaptée ouverte (article L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique) pour les trois lots suivants :

Lot 1 : Voirie et réseaux eaux pluviales

Lot 2 : Réseaux secs

Lot 3 : Aménagements paysagers

A l'issue de la consultation, après analyse des offres par le bureau d'études « Premier plan », maître d'œuvre, il ressort qu'au vu des critères de jugement des offres, les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

Lot n° 1 « voirie réseaux eaux pluviales » : Pinaquy pour un montant de 160 000 € HT (192 000 € TTC) ;

Lot n° 2 « réseaux secs » : Coreba pour un montant de 38 808,85 € HT (46 570,62 € TTC) ;

Lot n° 3 « Aménagements paysagers » : Guichard pour un montant de 20 288 € HT (24 345,60 € TTC).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré

. **Attribue** le marché portant sur le lot n° 1 « voirie réseaux eaux pluviales » à Pinaquy pour un montant de 160 000 € HT (192 000 € TTC) ;

. **Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit marché avec le représentant de cette entreprise ;

. **Attribue** le marché portant sur le lot n° 2 « réseaux secs » à Coreba pour un montant de 38 808,85 € HT (46 570,62 € TTC) ;

. **Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit marché avec le représentant de cette entreprise ;

. **Attribue** le marché portant sur le lot n° 3 « Aménagements paysagers » à Guichard pour un montant de 20 288 € HT (24 345,60 € TTC) ;

. **Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit marché avec le représentant de cette entreprise.

. Dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget de l'exercice 2019.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 29 octobre 2019

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 29/10/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/10/2019